

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Patrice LANGIN, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUDA\*, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Jean-Claude DUFOUR, Bernard GRANDJEAN, Bernard JAVAZZO

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Nora BELLATAR a donné pouvoir à Marjorie CHAIZE  
Sandrine COMTE a donné pouvoir à Yann-Yves DU REPAIRE  
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Patrice LANGIN  
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Jocelyne CLAUZIER  
Jacques ROS a donné pouvoir à Max SEBASTIEN  
Marysa DOMINGUEZ a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Geneviève CARECCHIO a donné pouvoir à Marie-Thérèse COULLET

\*Départ à 20 h 40 a donné pouvoir à Madame MICHAUD

\*\*\*\*\*

**1) APPEL NOMINAL**

**2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Bernard JAVAZZO est désigné secrétaire de séance.

**3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2017**

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017.

**COMPTE RENDU AFFICHE DU 30 JUIN AU 30 JUILLET 2017**

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

### ACTES DE GESTION

#### Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

##### Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### DIRECTION GENERALE

#### 1- Recrutement de saisonniers année 2017

##### Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents**,

**DECIDE** de créer 5 emplois non permanents d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe qui seront pourvus par des agents saisonniers recrutés en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une période courant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017, soit 6 mois, et rémunérés sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant à l'emploi créé.

**DECIDE** de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité

**DECIDE** d'imputer la dépense au chapitre 012 du budget

#### 2- Indemnités de fonction du Maire et des élus

##### Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à **la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »**.

**DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des deux conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maire et aux adjoints par les articles L.2123-22 à L.2123-24-1 précités, fixé aux taux suivants :

Fonctions	Taux	Indice de référence
Maire	58.50 %	1022
1 <sup>er</sup> adjoint	24.08 %	1022
2ème adjoint	24.08 %	1022
3ème adjoint	24.08 %	1022
4ème adjoint	24.08 %	1022
5ème adjoint	24.08 %	1022
6ème adjoint	24.08 %	1022
7ème adjoint	24.08 %	1022

Conseiller municipal délégué	5.40 %	1022
Conseiller municipal délégué	5.40 %	1022

**PRECISE** que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6531 du chapitre 65 du budget primitif.

**APPROUVE** le tableau récapitulatif présenté précédemment de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**PRECISE** que les futures modifications de l'indice de référence permettant la fixation du montant des indemnités du Maire et des élus seront systématiquement prises en compte sans nécessité de redélibérer.

### **3- Modification du tableau des effectifs suite à la fermeture du service d'aide à domicile et à la mise en place du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations**

**Rapporteur : Mme LENOBLE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**DECIDE** la création d'un poste d'agent social, au grade d'agent social territorial

**DECIDE** la création de trois postes d'adjoint technique, au grade d'adjoint technique territorial

**DECIDE** la création d'un poste de rédacteur, au grade de rédacteur territorial

**DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint social, au grade d'adjoint social

**DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif, au grade d'adjoint administratif territorial

**DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint d'animation, au grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe

**DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique, au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

**DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint social, au grade d'adjoint social principal 2<sup>ème</sup> classe

**DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique, au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

**DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine, au grade d'adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe

**DIT** que le tableau des effectifs est actualisé par l'application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations

#### **4- Augmentation de capital de la SEMCODA**

**Rapporteur : M. MOROGE**

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 7 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »**

**ACCEPTE** la procédure d'augmentation de capital décrite ci-dessus

**DECIDE** de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le Conseil d'Administration de la SEMCODA du 27 avril 2017.

#### **5- Participation au SIVAL pour 2017**

**Rapporteur : M. COUPE**

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat intercommunal pour les vacances et les loisirs (SIVAL) pour l'année 2017.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville, chapitre 65.

#### **6- Evolution des règlements intérieurs des services municipaux tarifés**

**Rapporteur : M. MOROGE**

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »**

**APPROUVE** les nouveaux règlements intérieurs

#### **7- Pôle sportif – Choix du maître d'œuvre**

**Rapporteur : M. COUPE**

Le Conseil Municipal à la **majorité des membres présents, 1 contre du groupe « Pierre-Bé demain » Monsieur Deleaz et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU la délibération en date du 24 janvier 2017 portant notamment sur le descriptif des travaux et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

VU les articles 88 et 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la proposition de classement des projets faite par le jury réuni le 6 juin 2017, chargé de donner un avis quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération,

## **DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle sportif de Pierre-Bénite pour un montant provisoire de 1 020 000 € incluant la mission CSSI, les tranches optionnelles, le suivi environnemental et le commissionnement, à l'équipe constituée de :

- CHABANNE + PARTENAIRES, Architecture, mandataire du groupement
- KEO, Economie de la construction, bureau d'études structure, paysage
- KEO IN, bureau d'études fluides, thermique, QEB
- SERIA, bureau d'études sol sportif, VRD
- VENATECH, bureau d'études acoustiques

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tous les documents contractuels se rapportant à cette opération,

**DE CONFIRMER** le versement de la prime de 26 600 euros TTC à chacun des candidats,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles se rapportant aux contrats de maîtrise d'œuvre, et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

**D'IMPUTER** ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés,

**DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Pierre-Bénite peut prétendre.

## **8- Demandes de subventions pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique et la réalisation d'un éclairage homologué**

**Rapporteur : M. COUPE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

**APPROUVE** les projets de création d'un terrain en gazon synthétique et la réalisation d'un éclairage homologué tel que présentés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions publiques ou privées, et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **9- Tarif du repas républicain de l'Estival**

**Rapporteur : M. COUPE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

**FIXE** le prix du repas républicain à 15 euros

**10- Mise en place d'une convention de partenariat avec Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône pour la définition d'une stratégie de valorisation et de promotion du tissu économique et artisanale de Pierre-Bénite, et plus particulièrement de son Centre Ville.**

**Rapporteur** : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône et toutes les pièces s'y rapportant.

## POLE EDUCATION

**11- Renouvellement de la convention entre la commune de Pierre-Bénite et le « groupe Babilou »**

**Rapporteur** : Mme CHAIZE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et « le Groupe Babilou », valable du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2017

**DIT** que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228 sous fonction 641

**12- Adoption du règlement intérieur de l'accueil de loisirs / Maison de l'Enfance Jacques Duclos**

**Rapporteur** : Mme CHAIZE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la Maison de l'Enfance Jacques Duclos.

**13- Convention pour l'intervention d'un médecin de crèche**

**Rapporteur** : Mme CHAIZE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et Le Docteur Pieranne AOUMI », valable du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, et tous les documents s'y rapportant

**DIT** que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228

#### **14- Tarifs du pôle éducation 2017-2018**

**Rapporteur** : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »

**APPROUVE** les nouveaux tarifs conformément aux tableaux qui précèdent

**DECIDE** que seules les familles à jour de leurs factures dans les différents services de la ville pourront inscrire leurs enfants aux activités proposées

**DIT** que l'ensemble des tarifs qui précèdent est applicable du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018

### **POLE CULTURE**

#### **15- Création du PASS CHEZ LES VOISINS**

**Rapporteur** : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

**DECIDE** la création du PASS CHEZ LES VOISINS

#### **16- Mise en place d'une convention de partenariat avec la société MAPADO pour la gestion de la billetterie du Théâtre Maison du Peuple**

**Rapporteur** : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la société MAPADO et toutes les pièces s'y rapportant

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune

### **POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN**

#### **17- Convention pluriannuelle de principe Ville de Pierre-Bénite – Maison des Jeunes et de la Culture**

**Rapporteur : M. MOROGE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le contenu de la convention pluriannuelle de principe Ville de Pierre-Bénite / Maison des Jeunes et de la Culture,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tout autre document s'y rapportant.

**18- Convention de gestion terrain de l'ex-résidence des Arcades**

**Rapporteur : M. MOROGE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicain »

**APPROUVE** le contenu de la convention de gestion du terrain de l'ex-résidence des Arcades,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tout autre document s'y rapportant

**19- Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement : demande d'autorisation présentée par la société ELM « centrale de production d'énergie chaufferie Surville » situé à Lyon 7<sup>ème</sup>**

**Rapporteur : M. MAJDALANI**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 2 contres du groupe « Pierre-Bé demain » Mesdames Carecchio et Coulet et 1 abstention du groupe « Mieux vivre à Pierre-Bénite » Madame Demond

Ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique rend un **avis FAVORABLE** à la demande d'autorisation présentée par la société ELM « centrale de production d'énergie Chaufferie Surville » située à Lyon 7<sup>ème</sup>.

**SOUS LES MEME RESERVE QUE LA VILLE DE LYON :**

- Analyser les effets missiles liés aux risques d'explosion
- Etudier le bilan coûts / avantages de la mise en place de mesures supplémentaires (filtres à taux de réduction de 99.95 % des rejets en métaux lourd, électrofiltre pour réduire les émissions de poussières, fioul à teneur en soufre plus faible) visant à réduire les quantités de soufre et métaux lourds rejetées dans l'air même si les objectifs de qualité et les valeurs limites d'émission sont respectés
- Préciser les dispositions de fonctionnement de la chaufferie en cas de pics de pollution particulaire

- Prendre en compte, dans le cadre du plan de gestion des terres et plus particulièrement dans l'évaluation des risques sanitaires, les impacts sanitaires liés à l'exploitation de la chaufferie (concertations des polluants dans l'air) afin de garantir l'absence de risque inacceptable pour les employés du site
- Rechercher les indices de contamination de la nappe liée aux activités antérieures (hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques, indices phénol, cyanures totaux, ammonium, huit métaux sur eau filtrée)
- Protéger les bâtiments et les équipements des remontés de nappe et des débordement de réseaux
- Justifier l'impact quantitatif des prélèvements d'eau dans la nappe

## **20- Rapport annuel 2016 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine**

**Rapporteur : M. MAJDALANI**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

**Le Maire lève la séance à 20 h 30**